

Montélier *Mag*

www.montelier.com

parole
de maire

Cette nouvelle année ne commence pas forcément comme nous l'aurions souhaité. Les termes qui tournent en boucle sur les chaînes d'information n'incitent pas à l'optimisme : couvre-feu, reconfinement, chômage...

Pourtant, il nous faut avancer et regarder au-delà des quelques mois que les spécialistes nous prédisent comme difficiles.

La vaccination, résultat du travail acharné des scientifiques sur toute la planète, est sans aucun doute la voie vers la possibilité de vivre avec le coronavirus. Nous vous rappelons dans cette édition les modalités pour en bénéficier à ce jour.

L'être humain possède de remarquables facultés de résilience et d'adaptation, bien utiles en cette période. Nous devons non pas nous résigner mais contourner lorsque cela est possible les obstacles, nous donner les moyens de sortir du mieux possible de cet épisode. La démarche effectuée par les membres du CCAS, que je tiens à remercier, pour identifier et accompagner les plus fragiles d'entre nous est à ce titre essentielle pour que nous puissions nous assurer du bien-être de chacun.

Et il nous faut continuer à imaginer notre avenir. En cela, la révision du plan local d'urbanisme engagée l'an dernier sera l'outil qui dessinera notre commune pour les dix prochaines années.

Sans oublier les difficultés, voire les deuils vécus par certains d'entre vous, je tiens à vous assurer de tout mon soutien et de celui des membres du Conseil Municipal.



Bernard Vallon
Maire de Montélier

Couvre-feu

Modalités d'application valables au 19 janvier 2021

- Entre 18h et 6h, certains déplacements restent possibles sous réserve de figurer dans le modèle d'attestation à fournir : www.interieur.gouv.fr/Actualites/L-actu-du-Ministere/Attestations-de-deplacement-couvre-feu.
- L'accueil des usagers dans les établissements scolaires dans le cadre des activités d'enseignement, des activités périscolaires (garderie, CLSH) fait l'objet de dérogations aux règles du couvre-feu. Ces activités peuvent se poursuivre au-delà de l'horaire du couvre-feu et les déplacements entre l'établissement et le domicile sont autorisés (présenter une attestation papier ou numérique en cochant la case « Déplacements entre le domicile et le lieu d'exercice de l'activité professionnelle ou le lieu d'enseignement et de formation ».)
- Les activités sportives dans les établissements couverts restent interdits aux majeurs et le deviennent aussi aux mineurs à partir du 16/01/2021 et pour 15 jours. Les activités de plein air et les activités extrascolaires sont interdites pendant les horaires du couvre-feu.
 - ▷ La Médiathèque a donc modifié ses horaires, elle ferme désormais à 17h30.
 - ▷ Ceux de la Ludothèque ont aussi été modifiés : fermeture à 17h45 du lundi au vendredi ; en contrepartie, chaque famille peut partir avec un jeu, à ramener à la prochaine séance ou au plus tard sous 3 semaines.
- Les communes, les établissements de service ou assimilés ne peuvent plus accueillir de public à compter de 18h.
- La vente à emporter est interdite après 18h mais la livraison à domicile reste possible pendant les horaires du couvre-feu.

Le port du masque reste obligatoire sur la voie publique et dans l'espace public du territoire de Montélier comme celui d'autres communes de + de 1500 habitants.

Le Point sur la vaccination

La phase 1 de la campagne

Pour cette phase, prévue en janvier et février, les personnes concernées sont :

- Les personnes âgées résidant en établissements (par exemple EHPAD),
- Les personnes de plus de 50 ans ou présentant des comorbidités avec risque de forme grave de COVID-19 appartenant aux catégories suivantes :

- ▷ Professionnels de santé, y compris les professionnels libéraux
- ▷ Personnel des établissements de santé et médico-sociaux intervenant auprès des personnes vulnérables
- ▷ Pompiers
- ▷ Aides à domicile intervenant auprès des personnes vulnérables.

Depuis le 14 janvier, les personnes âgées de plus de 75 ans ou présentant une vulnérabilité par rapport au virus et vivant à domicile peuvent également se faire vacciner.

Un centre de vaccination est ouvert au Centre hospitalier de Valence. La prise de rendez-vous se fait au 04 75 75 77 00.

Toutes les modalités sont consultables sur www.sante.fr, site sur lequel il est également possible de prendre rendez-vous.

À partir de mars 2021, les phases 2 et 3 :

- Phase 2 : les personnes âgées de 65 à 74 ans,
- Phase 3 : les autres tranches de la population susceptibles d'être infectées et non ciblées antérieurement

REGISTRE DES PERSONNES VULNÉRABLES

La crise sanitaire l'a démontré : nous avons besoin les uns des autres. Encore faut-il se connaître ! C'est pourquoi la loi impose aux communes de mettre en place un registre nominatif destiné à inscrire les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes en situation de handicap qui en font la demande.

Afin de recueillir plus facilement les coordonnées des habitants à joindre en cas de crise, les membres du CCAS se sont fait les ambassadeurs de cette démarche et ont recueilli les coordonnées de plus de 130 personnes. Celles-ci pourront être utilisées pour prendre des nouvelles des personnes inscrites en cas de nouveau confinement, mais aussi de canicule ou de survenue d'un accident grave sur la commune.



INSCRIPTIONS SCOLAIRES 2021-2022

Votre enfant fera son entrée en petite section de maternelle ou au CP en septembre ? Les inscriptions scolaires seront ouvertes dès le 1^{er} février et jusqu'au 15/04/2021. Compte tenu de la persistance de la pandémie, ces inscriptions se feront de manière dématérialisée : vous pourrez récupérer sur le site internet de la commune (www.montelier.com) le formulaire à remplir et à retourner à la mairie à l'adresse servicesperiscolaires@montelier.com avec les pièces demandées. Après acceptation de l'inscription de votre enfant, le service scolaire transmettra les éléments nécessaires à la directrice de l'école.



NOUVEAU / INFO CAF-MSA

Depuis le 1^{er} janvier, les Caf et les Msa peuvent désormais être l'intermédiaire entre deux parents séparés pour faciliter le paiement de la pension alimentaire (fixée dans un titre exécutoire), aider les parents victimes d'impayés de pensions à recouvrer ces montants et protéger les enfants, avec le prélèvement direct tous les mois de la pension auprès du parent débiteur et le reversement direct au parent créancier.

+ d'infos : www.caf.fr/partenaires/caf-de-la-drome/partenaires-locaux/actualites/la-caf-acteur-cle-pour-les-familles-en-cas-de-separation.

QUEL AVANCEMENT POUR LA RÉVISION DU PLAN LOCAL D'URBANISME ?

Le 8 juin dernier, le Conseil Municipal décidait de réviser le Plan Local d'Urbanisme (PLU) de la commune. Depuis, que s'est-il passé ?

Tout d'abord, la commune a retenu un bureau d'études pour l'accompagner dans cette démarche, l'inflation réglementaire de ces dernières années dans le domaine de l'urbanisme donnant une vraie plus-value à ce recours : tant en termes de connaissances des contraintes à respecter que des outils opportuns pour assurer un développement respectueux de l'environnement voire innovant de notre territoire. Ce bureau d'études est le cabinet Latitude qui associe différents professionnels de l'urbanisme et de l'environnement.



Ensuite, un PLU ne se faisant jamais seul, la commune a lancé tout d'abord la concertation auprès du public, habitants ou propriétaires sur Montéliet. A ce sujet, un registre de concertation a été ouvert en mairie pour recueillir les souhaits ou idées que vous pourriez formuler. Elle a également programmé une réunion avec les agriculteurs pour échanger avec eux sur les problématiques qu'ils rencontrent, leurs projets... après avoir recueilli les principales informations les concernant pour établir un bilan de la vie agricole sur Montéliet.

Elle a également engagé la consultation des personnes publiques associées, services de l'Etat, des collectivités et des organismes partenaires de la commune. A ce titre et après avoir interrogé les entreprises locales sur leurs projets, elle a rencontré dernièrement les services de l'agglomération, compétente en matière de développement économique notamment, pour travailler sur le futur des zones d'activités de Montéliet.

Bref, la Municipalité mène de front à la fois le diagnostic de l'existant et recueille les connaissances qui lui permettront une 1^{ère} ébauche du futur PLU.

Si la pandémie ne vient pas compliquer son travail, la commune prévoit de valider son projet à l'été 2021 et de le soumettre à enquête publique durant l'hiver.



LE PARCOURS DE CITOYENNETÉ

La disparition du service national en 1995, dans le cadre du processus de professionnalisation des armées, a nécessité la mise en place de dispositifs de substitution. Aujourd'hui, on parle de parcours de citoyenneté qui s'articule autour de trois étapes distinctes et obligatoires :

1- L'enseignement de défense

Programmée dans les classes de 3^e et 1^{re}, la sensibilisation au devoir de Défense, partie intégrante de l'enseignement civique, porte sur les principes et l'organisation générale de la Défense nationale et de la sécurité collective (Europe, ONU).

2- Le recensement à 16 ans en mairie

Tous les Français ont l'obligation de se faire recenser entre la date à laquelle ils atteignent l'âge de 16 ans et la fin du 3^{ème} mois suivant.

3- La Journée Défense et Citoyenneté

La JDC est une journée qui permet de rappeler à chacun que les pouvoirs publics et les forces armées agissent chaque jour pour que la liberté puisse exister, sur notre territoire, mais également en Europe et sur d'autres continents. C'est aussi une occasion de contact direct avec la communauté militaire, et de découverte des multiples métiers et spécialités, civiles et militaires qu'offre aujourd'hui aux jeunes, la Défense.

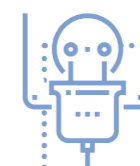
Ce parcours est obligatoire pour passer : des examens (BAC, CAP, Permis de conduire ...) ou les concours (fonction publique, grandes écoles ...).

Pour toute question concernant la JDC, vous pouvez joindre le Centre du Service National de Lyon :

- Par téléphone au 09 70 84 51 51

- Par mail sur csn-lyon.jdc.fct@intradef.gouv.fr

- Et si vous êtes déjà recensé depuis au moins 6 mois, vous pouvez utiliser « majdc.fr ». Sur cet espace, vous pourrez modifier vos informations personnelles, demander une exemption, changer la date de votre JDC, télécharger la convocation...



LIGNES ÉLECTRIQUES ET ÉLAGAGE

Selon ENEDIS, « L'élagage constitue un véritable enjeu pour la qualité de l'acheminement électrique. Il répond à un souci constant d'amélioration de la qualité de la distribution de l'électricité tout en garantissant la sécurité des personnes et des biens à proximité des lignes. »

En général, Enedis assure l'élagage des végétaux. Chaque propriétaire en est informé au préalable. Cet élagage est à la charge financière d'Enedis. Il est réalisé par ses soins ou par ceux d'une entreprise spécialisée.

En revanche, les propriétaires ont la charge de l'élagage si :

- La plantation de l'arbre est postérieure à la ligne,
- Le réseau est situé en domaine public, l'arbre en domaine privé et les distances entre les branches et la ligne ne respectent pas la réglementation.

Dans ce cas, l'élagage doit être réalisé par le propriétaire à ses frais ou par une entreprise agréée de son choix, après un contact préalable avec Enedis par l'envoi d'une déclaration de travaux sur www.reseaux-et-canalizations.ineris.fr.

ESPACE IRIS

À l'initiative de la municipalité, de nouveaux professionnels de santé s'installent à Montéliér.

Un peu moins d'un an après l'ouverture du cabinet d'ophtalmologie dans un local communal situé rue des Charmilles, la partie Est du dénommé Espace Iris va accueillir de nouveaux locataires en mars 2021.

Après quelques mois de travaux consacrés à la totale rénovation intérieure des lieux, quatre cabinets médicaux vont pouvoir suivre les patients. On y trouvera un cardiologue, une angiologue, des ostéopathes et une podologue. Ces praticiens viendront renforcer l'offre médicale déjà présente sur Montéliér.

Les coordonnées de ces différents praticiens ne sont pas encore connues. Dès qu'elles le seront, vous les retrouverez sur le site internet de la commune rubrique Médical/Paramédical.



Henri Varacca, 1^{er} adjoint en charge des bâtiments, coordonne les interventions des entreprises

ASF VOUS SOUHAITE UNE BONNE ANNÉE 2021

Compte tenu du COVID-19 toutes nos activités sont arrêtées, elles ne pourront reprendre que lorsque toutes les conditions seront réunies. A ce jour, ce n'est malheureusement toujours pas d'actualité.

Nous vous rappelons que l'Association Socioculturelle de Fauconnières propose des activités collectives comme la Zumba, la Gym ou le Fitness, ou la musculation si vous préférez l'effort individuel.

Vous pouvez aussi faire travailler votre esprit avec nos activités artistiques comme la Peinture ou le Théâtre.

Pour plus d'informations et suivre l'ASF n'hésitez pas à consulter notre site Internet.



<https://association-asf.wixsite.com/fauconnieres>

Envie de s'aérer sans partir trop loin !

Pour vous accompagner, le Département vous propose de nombreuses activités de plein air, sportives et ludiques pour petits et grands dans les stations de la Drôme.

Une adresse : www.ladromemontagne.fr/fr/hiver puis cliquez sur l'onglet « Activités ».

Vous pourrez alors savoir où trouver des pistes de luge, télécharger gratuitement des fiches circuits "Bons Plans Raquettes"...

Et si vous avez envie de découvrir le biathlon, plusieurs structures drômoises proposent de l'initiation à l'aide de carabines lasers ou de vraies carabines ! Pour vous accueillir : des pistes damées et balisées (plus de 20 km) à 3 km du village de Vassieux en Vercors, au stade de Biathlon Raphaël Poirée.

Jouer, un plaisir simple !

Parce que la recherche de petits bonheurs reste l'un de nos plaisirs malgré toutes les contraintes générées par la pandémie, rien ne vaut une séance à la ludothèque pour partager des émotions positives...

Ce service a rouvert ses portes le 11 janvier dernier, avec un protocole sanitaire comportant la mise en quarantaine des jeux après utilisation, la désinfection régulière des tables, le port du masque, etc.

Et comme les horaires ont dû, dès le lendemain, être tronqués par l'extension du couvre-feu, les adhérents peuvent désormais repartir avec un jeu pour poursuivre leur expérience à domicile.

Bonus : une newsletter sera adressée aux adhérents chaque mois pour leur faire découvrir les jeux du moment lors d'une séance dédiée à la ludothèque ou à leur convenance.

Pour rappel, la ludothèque propose un prêt de jeux et le catalogue, bien fourni, en compte désormais pas moins de 234, pour tous les goûts et tous les âges !

Horaires d'ouverture : lundi, mardi, jeudi et vendredi : 16h30 - 17h45 et mercredi : 10h - 12h et 14h30 - 17h45

L'échangeur de Montéliér : quelles nouvelles ?

Ce projet a été déclaré d'utilité publique le 2 septembre 2020.

Actuellement a lieu la phase d'acquisition des terrains à l'amiable.

Les travaux devraient débuter à la fin de l'année 2021 sous réserve de prise de possession des terrains et d'absence de fouilles archéologiques.

La mise en service est estimée à début de 2023.